

# NI HOMME, NI FEMME : un statut bientôt reconnu

▶ Le gouvernement allemand adopte un projet de loi sur un *“troisième genre”*. Une première en Europe. Quid en Belgique ?

▶ *“Divers”*, c’est la mention qui va apparaître à côté de *“masculin”* et *“féminin”* sur les certificats de naissance en Allemagne.

En effet, le gouvernement allemand a adopté ce mercredi un texte légalisant un troisième genre sur les certificats de naissance. Avec cette loi, l’Allemagne est le premier pays européen à s’engager dans la reconnaissance des personnes intersexuées. La personne concernée devra cependant obtenir une attestation médicale pour prouver son intersexuation.

Le projet de loi doit encore être adopté par le parlement, mais il ne fait aucun doute qu’il le sera avant la fin de l’année.

**QUID EN BELGIQUE ?** Actuellement, la loi belge ne prévoit pas de troisième genre. Sur les

certificats de naissance, seules les options *“masculin”* et *“féminin”* sont disponibles. *“Une mention troisième genre ou Autre cataloguerait ces personnes, l’idéal serait d’enlever tout choix se rapportant au sexe. Que chacun se définisse comme il le souhaite !”*, estime Oliviero Aseglio, porte parole de la Rainbow House Brussels, carrefour de multiples associations LGBTQI (Lesbiennes, Gay(e), Bisexuel(le)s, Transgenres, Queer, Intersexes). *“L’intersexuation n’est pas une orientation sexuelle, mais une particularité biologique.”*

Selon les médecins, 3 % de la population belge naîtrait avec un sexe indéterminé, c’est-à-dire présentant des caractéristiques anatomiques, chromosomiques, gonadiques ou hor-

monales qui ne relèvent pas strictement d’un sexe ou l’autre. *“Mais ce chiffre est peut-être plus grand, on ne sait pas toujours voir si quelqu’un est intersexué.”*

*“En Belgique, on opère les personnes intersexuées quand elles sont jeunes, alors que leur physique va encore évoluer. On ôte les testicules d’une personne alors qu’elle peut développer un physique masculin par après. Cette loi allemande permettra donc aux personnes intersexuées de ne pas se faire opérer enfant”*, note encore Oliviero Aseglio.

**LES PAYS-BAS ET** l’Autriche devraient être les prochains pays d’Europe à s’engager dans la reconnaissance d’un troisième genre. Chez nos voisins hollandais, un citoyen a obtenu en mai 2018 le droit de ne pas s’identifier sur son acte de naissance comme femme ou homme.

Jâd El Nakadi